

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Février 2021 N° 23

COVID-19

DÉPISTAGE RT-PCR
GRATUIT & SANS ORDONNANCE
SANS RENDEZ-VOUS



SAMEDI 23 JANVIER & SAMEDI 6 FEVRIER 2021
de 9H à 15H



NIEDERBRONN-LES-BAINS > MOULIN 9
(42 avenue Foch)

Mineurs : autorisation parentale obligatoire



BATTUES - FÉVRIER

Forêt domaniale de Hanau (Baerenthal)
Lundi 01 février 2021

Forêt domaniale de Niederbronn
Lundi 01 février 2021

Clôture générale de la chasse pour les espèces de gibier
sédentaire le lundi 1er février au soir, conformément à
l'article R. 429-2 du Code de l'Environnement.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD	
Bac ordures ménagères	Lundi	1er février 2021	Lundi	1er février 2021
	Lundi	8 février	Lundi	8 février
	Lundi	15 février	Lundi	15 février
	Lundi	22 février	Lundi	22 février
	Lundi	1er mars	Lundi	1er mars
Collecte sélective	Jeudi	11 février	Jeudi	11 février
	Jeudi	25 février	Jeudi	25 février
	Jeudi	11 mars	Jeudi	11 mars

www.mairie-oberbronn.fr

ETAT-CIVIL : DÉCEMBRE 2020

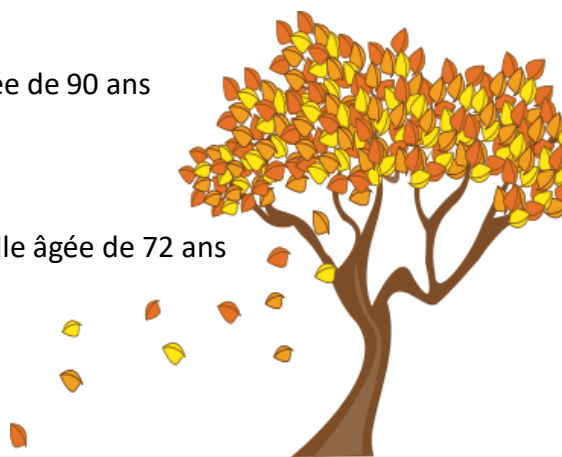
Naissances : 27/12 Melya MEYER, fille de Stéphane MEYER et de Tiffany GERLING
Domiciliée 5 rue du foyer



Décès : 23/12 Monsieur BECK Robert, Charles âgé de 85 ans
Domicilié à l'Ehpad Mère Alphonse Marie, 2 rue principale

25/12 Madame THOMAS Marie-Louise âgée de 90 ans
Domiciliée 53, rue principale

30/12 Madame ERNE épouse KREB Gabrielle âgée de 72 ans
Domiciliée 32, rue du tribunal



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE FÉVRIER (80 ANS ET PLUS)

01/02	82 ans	Madame SCHOCH Vve OTT Marlène domiciliée 41, Rue Gelders
02/02	82 ans	Monsieur OBER Pierre domicilié 14, Rue du Tribunal
03/02	87 ans	Sœur HORSTMANN Gabrielle domiciliée 2, Rue Principale – Monastère St Alphonse
07/02	85 ans	Monsieur POPP Charles domicilié 15, Rue de Born
13/02	83 ans	Monseigneur RAFFIN Pierre domicilié 2, Rue Principale
16/02	94 ans	Mme THOMAS Colette domiciliée 6, Rue de Niederbronn
20/02	85 ans	Monsieur ECKERT Jean-Paul domicilié 30, Rue Wester





COMMUNIQUE DE PRESSE

ORGANISATION D'UN CENTRE DE DEPISTAGE A NIEDERBRONN-LES-BAINS Samedi 23 janvier & Samedi 6 février 2021

« Ne restez pas dans le doute, faites-vous dépister, cassez les chaînes de contamination »

Le virus de la COVID-19 circule toujours activement sur notre territoire. Pour garder le contrôle de la situation épidémique, il est essentiel que la population reste mobilisée, notamment en se faisant tester chaque fois que nécessaire.

La période des fêtes de fin d'année s'est accompagnée d'une augmentation des contacts sociaux et d'un brassage des populations, situations favorisant la circulation du virus, et pouvant aggraver la situation épidémique de notre département si les chaînes de contamination ne sont pas rompues au plus vite.

La dernière campagne de dépistage proposée aux habitants du Bas-Rhin en décembre avant la période des fêtes avait permis de tester 6 064 personnes dont 617 (environ 10 %) étaient porteuses de la COVID sans le savoir. Les personnes dépistées positives COVID ont permis de rompre les chaînes de contamination, en s'imposant un auto-isollement, et en identifiant leurs contacts à risques afin qu'ils soient dépistés.

Dans le Bas-Rhin, les laboratoires ont 97 sites de prélèvements pour les tests PCR permettant d'avoir un résultat en moins de 12h-24h maximum, tandis que de nombreuses pharmacies et cabinets d'infirmier-e-s proposent maintenant la réalisation d'un test antigénique.

L'Agence régionale de Santé Grand Est et la Préfecture du Bas-Rhin, en partenariat avec les services de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Ville de Niederbronn-les-Bains, ainsi que la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et les laboratoires de Biologie Médicale BIOLIA et BIOGROUP, ouvre un centre de dépistage par test PCR :

**Le samedi 23 janvier et le samedi 6 février 2021 de 9h à 15h,
au MOULIN 9 à NIEDERBRONN-LES-BAINS (42 avenue Foch).**

Ce centre permettra aux personnes asymptomatiques, ou symptomatiques, cas contacts ou pensant être à risques, d'avoir été contaminées, de se faire dépister afin de pouvoir s'isoler strictement pendant 7 jours en cas de test positif, et de rompre ainsi les chaînes de contamination intra familiales ou professionnelles.

C'est gratuit, accessible à tous et sans ordonnance. Le respect strict des consignes et des mesures barrières est indispensable. Pensez à vous munir de votre carte vitale !

COVID-19

DÉPISTAGE RT-PCR GRATUIT & SANS ORDONNANCE SANS RENDEZ-VOUS



**SAMEDI 23 JANVIER & SAMEDI 6 FEVRIER 2021
de 9H à 15H**



**NIEDERBRONN-LES-BAINS > MOULIN 9
(42 avenue Foch)**

Mineurs : autorisation parentale obligatoire

COMMENT SE DÉROULE LE TEST ?



- 1 Le personnel soignant effectue un prélèvement dans le nez à l'aide d'un écouvillon.
- 2 Le prélèvement est placé dans un flacon stérile et envoyé pour analyse.

RESPECTER LES MESURES BARRIÈRES



Respectez une distance d'un mètre entre chaque visiteur. Les accompagnants patientent à l'extérieur.



Portez un masque pour entrer. Si vous n'en avez pas, le personnel vous en fournira un.



Frictionnez vos mains avec la solution hydro-alcoolique en arrivant puis en sortant.



RÉSULTAT POSITIF

- ▶ Les résultats sont transmis à votre médecin traitant.
- ▶ Vous vous isolez à domicile et portez un masque en cas de présence d'autres personnes
- ▶ Vous vous rapprochez de votre médecin traitant.
- ▶ Vous surveillez votre état de santé et appelez le 15 en cas de problème pour respirer.
- ▶ Vous êtes contacté(e) pour identifier les personnes contacts que vous auriez pu contaminer
- ▶ Les personnes contact sont identifiées et un test leur est proposé (sans ordonnance).

RÉSULTAT NÉGATIF

- ▶ Vous pouvez continuer à sortir en respectant les mesures barrières et le port du masque.

Mes démarches à portée de clics !

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'Intérieur met à votre disposition des points d'accueil numériques. Équipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanners, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures de métropole et d'outre-mer.

Des **médiateurs** placés sur ces points numériques **peuvent vous guider** dans la réalisation de vos démarches à accomplir auprès du ministère de l'Intérieur.



Point numérique

de la Sous-Préfecture de Haguenau – 2 rue des Sœurs

03 88 63 87 00

accessible uniquement sur rendez-vous

du lundi au vendredi de 8h00 à 11h40

et le mercredi de 13h40 à 15h20



DÉTENIR DES VOLAILLES À TITRE AMATEUR OU PROFESSIONNEL

Nous rappelons que tout détenteur d'oiseaux, à l'exception de ceux dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile, est tenu d'en faire la **déclaration auprès du maire** du lieu de détention des oiseaux.

De plus :

- La détention de **moins de 250 volailles** est régie par le règlement sanitaire départemental. Pour toute question, il convient de se rapprocher du maire de votre commune, chargé de l'application de ce règlement.
- Pour la détention de **plus de 250 volailles**, les exigences sont détaillées ci-dessous. Des conditions additionnelles s'appliquent pour les élevages de reproduction (contacter la DDPP pour les connaître).

Par ailleurs et **quel que soit le nombre de volailles**, un registre d'élevage doit être tenu sauf si les produits sont exclusivement destinés à de l'autoconsommation .

Les volailles doivent être détenues dans des conditions compatibles avec leurs besoins et respectueuses du bien être animal.

Toute **situation anormale** (mortalité, chute de ponte, baisse de consommation d'eau ou d'aliments,...) doit être **signalée à un vétérinaire**



PHARMACIE D'OBERBRONN

Monique et Guy DESCOSTES
Docteurs en Pharmacie

remercient leur patientèle
d'avoir pu exercer leur métier
avec enthousiasme et passion
pendant plus de 30 ans et
vous présentent leurs meilleurs
vœux pour 2021.

PHARMACIE D'OBERBRONN : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h15 et 14h00 à 19h00

Le samedi :
8h30 à 12h15 et 14h00 à 17h00

Tél : 03 88 09 04 01
Fax : 03 88 09 12 09
pharmaoberbronn@gmail.com

18 rue Principale
67110 OBERBRONN



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent
à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr